

le mercredi 19 mars 2003

9 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Mesheau :

*42, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

---

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture des projets de loi 25 et 26, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Services familiaux et communautaires et que, à la reprise de la séance à 14 heures, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 18, 19 et 30.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

*25, Loi modifiant la Loi sur l'Université du Nouveau-Brunswick;*

*26, Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

Le président du comité suspend la séance à 10 h 5.

10 h 15

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 14 h.

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

À 18 h, la séance est suspendue d'office jusqu'à 19 h.

19 h 4

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

18, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau*;

19, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

30, *Loi sur l'électricité*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 23 h.